****

**CADRE DE RÉPONSE – LOT N°3**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché interacadémique a pour objet la réalisation de prestations de transport individuel de personnels en activité professionnelle, reconnus sur avis médical du médecin de prévention comme étant en situation de handicap avec un taux d’invalidité inférieur à 80 %.

**LOT N°3 – ACADÉMIE DE VERSAILLES**

Ce document fait partie de la proposition technique du candidat. **Il doit être obligatoirement renseigné.**

L’analyse des critères qualitatifs sera effectuée à partir de ce document.

Le candidat ne doit pas renvoyer à d’autres documents : il doit avant tout compléter le présent cadre de réponse mais il peut, par l’ajout de toute autre pièce qu’il jugera utile, illustrer ou compléter ses réponses.

L’architecture du présent document ne doit pas être modifiée.

Les réponses données par le candidat deviennent contractuelles si l’offre est retenue.

Numéro de référence du marché : TRANSPORT-HANDICAP-RAIDF-2025

**Renseignements à compléter par le candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la société candidate |  |
| Adresse |  |
| Prénom et NOM de l’interlocuteur en charge du marché |  |
| N° de téléphone | \_\_\_ (0) \_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |
| Courriel | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Site web | [www.\_](http://www._)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.\_\_ |

**Critère 2 : valeur technique de l’offre**

**Sous-critère 2.1 – organisation et modalités de gestion des prestations**

Le candidat décrit :

* les modalités de gestion des commandes, du suivi des trajets et de leur facturation (procédures, outils ou plateforme mis en place, accessibilité et ergonomie) ;
* les modalités de communication avec le pouvoir adjudicateur et les usagers (délai de réponse, interlocuteurs dédiés, canaux de communication) ;
* les mesures prévues en cas de situations imprévues (panne de véhicule, absence de chauffeur, annulation de trajet, etc.), en précisant le délai maximal garanti pour la mise à disposition d’un véhicule de remplacement ou d’une solution alternative jugée acceptable par la région académique d’Île-de-France, ainsi que le délai minimal et la nature de la solution effectivement mobilisable.

Le candidat apporte tout élément de preuve utile (schémas de procédure, exemples de reporting, extraits d’interface de la plateforme, etc.).

**Réponse :**

**Sous-critère 2.2 - moyens matériels - qualité et confort de la flotte automobile**

Le candidat présente :

* la composition de la flotte de véhicules affectés à l’exécution du marché (nombre, diversité, adéquation aux besoins) ;
* les équipements et le confort des véhicules (climatisation, GPS, géolocalisation, aménagements spécifiques éventuels, accessibilité, etc.) ;
* l’âge moyen de la flotte et son taux de renouvellement prévu.

Le candidat fournit à l’appui de sa réponse tout justificatif pertinent (photos, fiches techniques, cartes grises, certificats).

**Réponse :**

**Sous-critère 2.3 - moyens humains - compétences et formation des chauffeurs**

Le candidat détaille :

* la formation initiale et continue des chauffeurs à la prise en charge de personnes en situation de handicap (types de handicaps, accompagnement adapté) ;
* les formations suivies en matière de gestes et postures, premiers secours, sécurité routière ;
* l’expérience professionnelle des chauffeurs affectés à l’exécution du marché.

Le candidat joint tout justificatif pertinent (CV, attestations de formation, diplômes, qualifications professionnelles, expériences, etc.).

**Réponse :**

**Critère 3 : valeur environnementale de l’offre**

**Sous-critère 3.1 - contribution de la flotte de véhicules à la réduction des impacts environnementaux**

Le candidat indique, en proportion de sa flotte automobile totale, la part de véhicules électriques ou à hydrogène (équivalent du classement Crit'Air 0) et de véhicules hybrides rechargeables, Essence Euro 5 et 6, fonctionnant au gaz (équivalent du classement Crit'Air 1).

Seules ces catégories seront prises en compte pour l'évaluation du critère environnemental. Les autres véhicules ne seront pas pris en compte.

Sur demande de la région académique d'Île-de-France, le futur titulaire devra être en mesure de fournir les documents attestant de la catégorie de chaque véhicule (fiches techniques constructeurs, certificats ou documents officiels).

**Réponse :**

**Sous-critère 3.2 - autre(s) action(s) en faveur de l'environnement**

Le candidat expose toute initiative qu’il compte mettre en place, dans le cadre du présent marché, pour minimiser l'impact environnemental des prestations.

Il peut s'agir, sans que cela soit exhaustif :

* de l'optimisation des trajets à vide ;
* de la formation des transporteurs à l'écoconduite (le cas échéant, le candidat précisera la proportion de transporteurs déjà formés sur l'ensemble des transporteurs avec lesquels il travaille) ;
* de dispositifs de suivi et d'amélioration de l'impact environnemental (indicateurs de consommation, système télématique, etc.) ;
* politique d'entretien des véhicules et recyclage des pièces d'usure ;
* de toute initiative visant à alléger l'impact carbone des flux numériques induits par les prestations du présent marché (utilisation de logiciels et matériels informatiques à faible consommation électrique, démarche d'économie circulaire, gestion des courriers électroniques et des archives électroniques, détention d'un label "Numérique responsable" ou équivalent, etc.).

Sur demande de la région académique d'Île-de-France, le futur titulaire devra, dans la mesure du possible, présenter les documents permettant d’attester de sa démarche (devis, factures, certifications ou tout autre justificatif approprié).

**Réponse :**